

Mot du Président

Le réchauffement climatique et la dégradation de la qualité de l'eau sont des enjeux majeurs qui impactent déjà notre quotidien. Il est crucial d'adopter des stratégies pour préserver nos ressources en eau, en privilégiant une gestion responsable et en réduisant les pollutions. Le SEVT s'engage à protéger nos ressources en eau, notamment dans les zones de captage, en investissant dans des infrastructures modernes et en promouvant des pratiques durables via le programme Re-Resources. Ensemble, nous pouvons garantir un avenir durable pour les générations futures.

Dans cette « lettre aux abonnés », vous trouverez des informations utiles ainsi qu'un focus sur la qualité de l'eau de notre territoire.

Bonne lecture, et engageons-nous sur la voie de la sobriété !

Bernard GAUFFRETEAU

Président du Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Vous souhaitez savoir ce que vous payez au travers de votre facture d'eau ?

Visionnez la nouvelle vidéo avec le QR ci-dessous



Nouveaux Horaires

Les horaires d'ouverture au public et téléphonique ont changés. L'accueil est désormais assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Réalisations de l'année 2024 - Projets 2025

Canalisations d'eau potable

Dans le cadre de son programme de renouvellement des canalisations visant à améliorer la qualité du réseau de distribution d'eau potable, le SEVT réalise chaque année des travaux dans vos communes.

En 2024, un investissement de 2 016 400 € a permis la réfection de 9,4 km de canalisations, dont 1,5 km liés à l'aménagement des communes.

En 2025, il est prévu le remplacement de 10 km de canalisations pour un budget prévisionnel de 2 260 000 €.



Renouvellement des compteurs



En 2024, 1 500 compteurs ont été remplacés.

En 2025, 2 000 devront être renouvelés.

Acquisitions foncières

Afin de préserver et améliorer la qualité des ressources en eau, le SEVT mène des actions visant à gérer l'utilisation des terres de manière raisonnée en acquérant des parcelles dans les zones de captage. Ainsi, en 2024, ce sont 7 hectares de terres qui ont été acquis et en 2025 il est prévu l'achat de 20 hectares. Ces dernières sont ensuite louées aux agriculteurs avec des clauses environnementales qui permettent d'inclure des pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau.

Parmi les autres investissements prévus en 2025

- la réhabilitation des châteaux d'eau d'Availles-Thouarsais et d'Etambé pour un budget total de 750 000€,
- la modernisation de l'usine des Coulées de Taizé, coût de l'investissement : 300 000€.

Simplifiez-vous la vie avec votre espace abonné !

Un seul lien pour toutes demandes relatives à votre contrat :

- ouverture de contrat,
- résiliation d'abonnement,
- duplicata de factures,
- demande de mensualisation,
- dépôt de vos documents,
- nous contacter ...

<https://portailabonnes.sevt79.fr/#/connexion>

Créez votre compte abonné et rattachez votre contrat

Le saviez-vous ?

Le service abonnés, c'est 21 000 contrats et 37 000 factures par an

Cette lettre est disponible en couleur, en téléchargement sur votre espace abonné ou sur le site internet.

FOCUS sur la qualité de l'eau

Le Syndicat d'Eau du Val du Thouet met tout en œuvre pour vous fournir une eau potable de qualité, respectant les normes sanitaires en vigueur.

L'eau distribuée est le produit de consommation le plus contrôlé. En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un programme réglementaire de surveillance et contrôle est réalisé sur l'ensemble du périmètre du SEVT.

Cependant, les avancées scientifiques et technologiques permettent de détecter dans l'eau certaines molécules que nous ne détectons pas auparavant. Cela ne concerne pas uniquement notre territoire : c'est une réalité à l'échelle Nationale.

Ces traces sont le résultat de décennies d'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, fongicides, biocides), dans les secteurs industriel, agricole, dans le bâtiment et la construction, et même à usage domestique.

Face à ce constat, le SEVT appelle à une prise de conscience collective. Un effort partagé, immédiat et durable est indispensable pour garantir à nos générations futures une eau potable préservée.

Il est également important de souligner que les eaux embouteillées ne sont pas épargnées par ces contaminations : elles puisent leurs ressources dans les mêmes milieux naturels.

Pourquoi choisir l'eau du robinet ?

- **Jusqu'à 300 fois moins chère** que l'eau en bouteille
- **Sans déchet plastique**
- Contrôlée en permanence, avec des normes plus strictes que pour l'eau embouteillée

L'eau en bouteille n'échappe pas aux mêmes contaminations.

☞ **Boire l'eau du robinet, c'est faire un choix économique, écologique et responsable.**

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau : explications



Votre facture d'eau comprend désormais les redevances :

- "prélèvement sur la ressource"
- "consommation d'eau potable"
- "performance des réseaux"

Elles sont indexées sur votre consommation d'eau.

Pourquoi ?

Pour financer des actions en faveur de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau, tout en assurant une gestion durable de cette ressource essentielle, un enjeu collectif majeur !

Maîtrisez votre budget "EAU"



Pensez à la mensualisation pour équilibrer vos finances, c'est facile à mettre en place et à tout moment de l'année. Aucun risque d'oublier le paiement de votre facture.

Attention aux fuites

Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et vos installations. Une fuite d'eau (robinet qui goutte, toilettes qui fuient) peut représenter une hausse de votre facture.

Pour 2024, le volume des fuites chez les abonnés s'élève à 38 000 m³.